



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Secrétariat Particulier
Tél. : 05 49 09 68 19
pref-secretariat-prefet@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 21 juin 2019

Le préfet

à

- l'attention de l'ensemble des agents :
 - . de la préfecture et des sous-préfectures
 - . des directions départementales interministérielles
 - . des unités départementales
- l'attention de l'ensemble des représentants des personnels

Objet : La réforme de l'organisation territoriale de l'État.

Réf. : La circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État.

Je souhaite appeler votre attention sur la circulaire publiée au journal officiel le 13 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État qui constitue la suite des contributions qui avaient été demandées par le Premier ministre (circulaire du 24 juillet 2018 pour mémoire) et des propositions issues du grand débat national.

La circulaire présente des orientations et un cadre de projet d'organisation évolutif selon les territoires. Des points restent à préciser ou à compléter.

Dans l'attente de ces compléments, j'ai tenu à ce que vous soyez informés de ces premières instructions qui permettront aux directeurs et chefs de service d'ouvrir des espaces d'échanges avec vous. Il s'agit en effet de se préparer aux travaux de concertation attendus, dès lors que l'ensemble des modalités de cette réorganisation des services de l'État aura été défini.

Quatre grands chantiers peuvent déjà être identifiés dont j'ai confié le pilotage des réflexions respectivement :

- au DASEN pour les domaines de la jeunesse, vie associative, sport, SNU,
- au secrétaire général de la préfecture pour l'emploi et le travail des étrangers,
- au DDCSPP pour le service public de l'insertion,
- au DDT pour la plateforme de gestion en matière de politique de l'eau, environnement, ...

Vous pouvez prendre connaissance de cette circulaire sur l'intranet de la préfecture et des DDI.

Je vous tiendrai régulièrement informés de l'avancée des travaux et de la concertation sur cette réforme.

Isabelle DAVID

copie : Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale
Monsieur le délégué territorial de l'ARS